

Adhésion Premium et Sur semaine

L'adhésion Premium est au cœur de ce qui rend le **Club de Golf Camelot** unique. Il s'agit d'une adhésion totalement privilégiée qui offre un accès illimité au parcours de golf et aux installations du pavillon. Reflétant l'approche moderne de Camelot en matière d'adhésion à un club privé, l'adhésion Premium est accessible aux dames comme aux hommes. Offrant les avantages d'une adhésion à un club privé traditionnel, l'adhésion Premium à Camelot fournit un "certificat" en tant que propriétaire de notre club à but non lucratif et est classée comme une "adhésion régulière" dans les statuts du club avec un droit de vote complet une fois que le droit d'entrée est entièrement payé.

Caractéristiques de l'adhésion

- Accès illimité au terrain de golf privé le plus haut de gamme de l'Est de l'Ontario.
- L'utilisation gratuite d'un majestueux pavillon avec un patio moderne à trois niveaux donnant sur le terrain de golf et la rivière des Outaouais.
- Utilisation illimitée de nos vastes installations d'entraînement, avec plus d'un acre de surface de départ en gazon et deux zones de jeu court.
- Un abonnement gratuit pour les enfants âgés de 8 à 18 ans (y compris des cliniques gratuites).
- Casier en bois solide situé dans un vestiaire luxueux
- Serviettes, débarbouillettes et articles de vestiaire fournis pour votre confort.
- Service gratuit de nettoyage des chaussures
- Services tout compris, y compris les tees, les chariots, le rangement et le nettoyage des bâtons.
- La priorité la plus élevée est accordée au système de pondération pour les loteries sur les temps de départ.
- Accès à notre programme de réciprocité, qui permet aux membres d'accéder à 10 clubs de premier plan dans des centres importants tels que Montréal, Kingston, Toronto, Windsor et Victoria.
- Service de conciergerie permettant l'accès à des clubs privés dans tout le Canada.

Droits d'entrée :

Pour bénéficier des privilèges associés à l'adhésion Premium à Camelot, il faut payer des droits d'entrée de **25 000+HST**. 20 % des frais sont dus au moment de la demande, le solde étant réparti de manière égale sur les 6 années suivantes. Une fois le droit d'entrée entièrement payé, vous recevrez un "certificat d'adhésion" représentant votre participation à part égale dans le club. Ces versements ne sont pas remboursables, mais aucun billet à ordre n'est requis pour s'engager à payer la totalité du montant si vous démissionnez avant la fin du plan de paiement. Sinon, pour recevoir le certificat immédiatement, vous pouvez payer les frais d'initiation au moment de la demande et profiter d'une **économie de 20 %** (20 000 \$ + TVH).

Frais annuels :

Cotisations annuelles : 6 690 \$ plus TVH

Minimum en restauration : 1 200 \$ par an

Frais de trou d'un coup : 2 \$ par trou d'un coup, facturés mensuellement le cas échéant.

Carte Golf Canada : 40 \$ + TVH, facturés en mai.

Frais d'amélioration des immobilisations : 1 018 \$ + TVH (répartis en factures égales sur 10 mois)

Frais d'amélioration des immobilisations 2 : 100 \$ + TVH (facturé par mois sur 12 mois)

Adhésion sur semaine

Une adhésion sur semaine à Camelot constitue une option secondaire pour un membre *régulier* à la recherche d'une adhésion et qui n'a pas le désir de jouer régulièrement les week-ends et les jours fériés. Comme cela libère l'accès au tee lors de nos week-ends chargés, une réduction de la cotisation est accordée. Sinon, il s'agit d'une adhésion entièrement privilégiée qui offre un accès illimité au terrain de golf et aux installations du pavillon.

Reflétant l'approche moderne de Camelot à l'égard de l'adhésion à un club privé, elle est disponible aussi bien pour les dames que pour les hommes. Offrant les avantages d'une adhésion à un club privé traditionnel, l'*adhésion régulière* à Camelot fournit un "certificat" non transférable en tant que propriétaire de notre club à but non lucratif et comprend un droit de vote complet une fois que le droit d'entrée est entièrement payé.

Cette catégorie d'adhésion est limitée à 50 membres réguliers. Les membres conjoints sont également éligibles, mais ne seront PAS inclus dans le plafond, sous réserve de révision par le Conseil d'administration.

Privilèges des membres

- Accès illimité au tertre du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés.
- Système de pondération pour les loteries sur les heures de départ afin d'accorder la deuxième priorité (la première priorité étant accordée aux membres réguliers pleinement privilégiés).
- Accès au parcours non inclus les week-ends
- La participation aux championnats réguliers ou seniors du club qui peuvent avoir lieu pendant les périodes de jeu restreint **sera autorisée**.
- Nonobstant ces restrictions, deux fois par saison, les membres sur semaine peuvent jouer sans payer les frais de jeu applicables pour invités pendant les périodes autorisées pour les invités, le week-end ou les jours fériés.
- Utilisation gratuite et sans restriction du pavillon.
- Utilisation gratuite et sans restriction des installations d'entraînement.
- Casier complet, rangement des bâtons et service de conciergerie
- Services gratuits, y compris tees, chariots, rangement et nettoyage des bâtons.
- Privilèges de réciprocité et invités, avec les restrictions d'accès applicables à Camelot.

Droits d'entrée :

Pour bénéficier des privilèges associés à l'adhésion régulière à Camelot, y compris la catégorie sur semaine, il faut payer des frais d'entrée de **25 000+HST**. 20 % des frais sont dus au moment de la demande, le solde étant réparti de manière égale sur les 6 années suivantes. Une fois les droits d'entrée payés, vous recevrez un "certificat d'adhésion" représentant votre participation à part égale dans le club. Ces versements ne sont pas remboursables, mais aucun billet à ordre n'est requis pour s'engager à payer la totalité du montant si vous démissionnez avant la fin du plan de paiement. Sinon, pour recevoir le certificat immédiatement, vous pouvez payer les frais d'initiation au moment de la demande et profiter d'une **économie de 20 %** (20 000 \$ + TVH).

Frais annuels :

Cotisations annuelles : 5 350 \$ plus TVH

Minimum en restauration : 1 200 \$ par an

Frais de trou d'un coup : 2 \$ par trou d'un coup, facturés mensuellement le cas échéant.

Carte Golf Canada : 40 \$ + TVH, facturés en mai.

Frais d'amélioration des immobilisations : 1 018 \$ + TVH (répartis en factures égales sur 10 mois).

Frais d'amélioration des immobilisations 2 : 100 \$ + TVH (facturés par mois sur 12 mois).



Adhésion des conjoints

Le Club de Golf Camelot est un club privé moderne. En tant que tel, la famille est au cœur de nos préoccupations et constitue un élément clé de nos offres d'adhésion. Une adhésion de conjoint est disponible pour le conjoint de tout membre régulier. Il s'agit d'une adhésion sans participation au capital et sans droit de vote qui offre un accès illimité au terrain de golf et aux installations du pavillon. Vous serez heureux de découvrir une adhésion accueillante et de nombreuses possibilités de participer à des événements, tant compétitifs que sociaux.

Privilèges des membres

- Accès illimité au terrain de golf le plus haut de gamme de l'Est de l'Ontario - classé parmi les 100 meilleurs terrains du Canada depuis 2016.
- Utilisation gratuite d'un pavillon impeccablement aménagé.
- Utilisation illimitée d'une vaste installation d'entraînement comprenant un terrain d'exercice, une aire de jeu court, une aire d'entraînement aux fosses de sable et un vert de pratique.
- Casier complet situé dans un vestiaire luxueux.
- Services gratuits tels que tees, chariots, rangement et nettoyage des bâtons.
- Service de conciergerie permettant d'accéder à des clubs privés dans tout le Canada.
- Privilèges de réciprocité et d'invités

Droits d'entrée pour les conjoints :

Pour profiter des privilèges associés à l'adhésion d'un conjoint à Camelot, des droits d'entrée de **5 000 \$+HST** sont exigibles lorsque l'autre partenaire est déjà un membre régulier. 20 % des frais sont dus au moment de la demande, le solde étant réparti de manière égale sur les 6 années suivantes. Ces versements ne sont pas remboursables, mais aucun billet à ordre n'est requis pour s'engager à verser le montant total si vous démissionnez avant la fin du plan de paiement. Vous pouvez également payer les frais d'initiation au moment de la demande et profiter d'une **économie de 20 %** (4 000 \$ + TVH).

Cotisations annuelles :

Cotisations annuelles : 6 690 \$ plus TVH

Minimum en restauration: 750 \$ (en commun avec le conjoint ou le partenaire)

Frais de trou d'un coup : 2 \$ par trou d'un coup, facturés mensuellement, le cas échéant.

Carte Golf Canada : 40 \$ + TVH, facturés en mai.

Frais d'amélioration des immobilisations : 1 018 \$ + TVH (facturés également sur 10 mois)

Frais d'amélioration des immobilisations 2 : 100 \$ + TVH (facturés par mois sur 12 mois)

Conjoints sur semaine

Cette catégorie de membre offre aux membres conjoints (membres associés) l'option de privilèges de jeu réduits pour des frais réduits. Les membres conjoints ne seront PAS inclus dans le plafond des membres en semaine, sous réserve de révision par le Conseil des gouverneurs.

Privilèges des membres

- Accès illimité au tertre du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés.
- Système de pondération pour les loteries de temps de départ afin de donner la deuxième priorité (la première priorité est donnée aux membres réguliers ou aux conjoints pleinement privilégiés).
- Aucun accès au parcours inclus les week-ends et jours fériés
- La seule exception est la participation **soit** aux championnats réguliers du club **ou** au championnat senior qui peuvent avoir lieu pendant ces périodes de jeu restreint.
- Deux fois par saison, les conjoints en semaine peuvent jouer, sans payer les frais d'invité applicables, pendant les périodes autorisées pour les invités un week-end ou un jour férié, en réservant auprès de la boutique du pro.
- Utilisation illimitée et gratuite du pavillon.
- Utilisation illimitée des aires d'entraînement
- Service complet de casiers, de rangement des bâtons et de conciergerie.
- Services gratuits tels que tees, voitures, rangement et nettoyage des bâtons.
- Privilèges de réciprocité et d'invités, avec les restrictions d'accès applicables à Camelot.

Droits d'entrée pour les conjoints :

Pour profiter des privilèges associés à l'adhésion de conjoints à Camelot, il faut payer des frais d'entrée de **5 000 \$+HST** lorsque l'autre partenaire est déjà un membre régulier. 20 % des frais sont dus au moment de la demande, le solde étant réparti de manière égale sur les 6 années suivantes. Ces versements ne sont pas remboursables, mais aucun billet à ordre n'est requis pour s'engager à verser le montant total si vous démissionnez avant la fin du plan de paiement. Vous pouvez également payer les frais d'initiation au moment de la demande et profiter d'une **économie de 20 %** (4 000 \$ + TVH).

Cotisations annuelles :

Cotisations annuelles : 5 350 \$ plus TVH

Minimum en restauration: 750 \$ (en commun avec le conjoint ou le partenaire)

Frais de trou d'un coup : 2 \$ par trou d'un coup, facturés mensuellement, le cas échéant.

Carte Golf Canada : 40 \$ + TVH, facturés en mai.

Frais d'amélioration des immobilisations: 1 018 \$ + TVH (facturés également sur 10 mois)

Frais d'amélioration des immobilisations 2 : 100 \$ + TVH (facturés par mois sur 12 mois)

Adhésion limitée

Il s'agit d'une adhésion permettant un nombre limité de rondes de golf pour les conjoints de Camelot, qui peuvent vouloir un accès limité au terrain de golf, tout en conservant tous les privilèges sociaux. Les membres de cette catégorie peuvent être des membres "réguliers" s'ils possèdent un certificat d'adhésion, sinon ils sont classés comme membres "associés".

Cette adhésion est accessible au conjoint ou au partenaire d'un membre régulier actif, qu'il possède ou non un certificat d'adhésion, de façon continue. Au moins un des conjoints doit être titulaire d'une adhésion Premium ou Sur semaine pour que le conjoint soit considéré comme un membre limité.

Privilèges :

Cette catégorie d'adhésion offre les avantages suivants :

- 25 rondes de golf par saison (une heure de départ équivaut à une partie).
- Il n'y a aucune restriction quant aux heures de départ ou aux dates.
- Utilisation de toutes les installations de Camelot, notamment les installations d'entraînement et le pavillon.
- Participation aux événements du club (compte pour 1 ronde de golf).
- Cette adhésion ne permet pas de participer au championnat du club ni d'être membre d'une équipe interclubs.
- Les événements *Nine & Dine*, qui figurent sur le calendrier officiel du golf, ne comptent pas comme une ronde.

Droit d'entrée pour les conjoints :

Pour profiter des privilèges associés à l'adhésion d'un conjoint à Camelot, un droit d'entrée de **5 000+HST** est payable lorsque l'autre partenaire est déjà un membre régulier. 20 % des frais sont dus au moment de la demande, le solde étant réparti de manière égale sur les 6 années suivantes. Ces versements ne sont pas remboursables, mais aucun billet à ordre n'est requis pour s'engager à verser le montant total si vous démissionnez avant la fin du plan de paiement. Vous pouvez également payer les frais d'initiation au moment de la demande et profiter d'une **économie de 20 %** (4 000 \$ + TVH).

Cotisations annuelles :

Cotisations annuelles : 2 945 \$ plus TVH

Minimum en restauration: 600 \$ (en commun avec le conjoint ou le partenaire)

Frais de trou d'un coup : 2 \$ par trou d'un coup, facturés mensuellement, le cas échéant.

Carte Golf Canada : 40 \$ + TVH, facturés en mai.

Frais d'amélioration des immobilisations: 1 018 \$ + TVH (facturés également sur 10 mois) **Frais**

d'amélioration des immobilisations 2 : 100 \$ + TVH (facturés par mois sur 12 mois)

Catégorie sociale des conjoints

Tout conjoint de membre peut détenir une adhésion sociale sans frais.

Le conjoint d'un membre régulier :

- A un compte personnel et est lié par tous les règlements du Club.
- N'est pas tenu de payer des cotisations, des frais minimums de maison ou des prélèvements spéciaux.
- A accès au pavillon et au terrain d'entraînement et bénéficie de leurs privilèges.
- Peut jouer au golf jusqu'à 5 fois par an, sans frais, à des horaires restreints.
- Ce jeu est limité au jeudi/vendredi après 18h00 et après 16h00 les week-ends/vacances.
- Le conjoint d'un membre social doit être accompagné de son conjoint pour sa partie.

Le conjoint d'un membre associé :

- A un compte personnel et est lié par tous les règlements du Club.
- N'est pas tenu de payer les cotisations, les frais minimums de la maison, ni les prélèvements spéciaux.
- A les privilèges du pavillon
- Peut jouer jusqu'à 5 fois par saison pendant les périodes réservées aux invités, en payant les frais applicables.